

			Mesures à partir du 08.05.21
Capacités d'accueil	Entre 2,5 et 6 ans ou fréquentant l'école maternelle (public AES) De 6 à 12 ans accomplis ou fréquentant l'école primaire	Intérieur et extérieur	Fonctionnement habituel dans le respect des mesures d'hygiène; AES: viser un fonctionnement rassemblant le moins de classes possible. Recommandation aux opérateurs d'accueils centralisés : autant que possible organisation des groupes par école pour éviter que des enfants d'écoles différentes ne soient en contact. Autorisé dans le cadre du protocole lié au décrochage scolaire et social (10 jeunes de 13 à 26 ans maximum + encadrants)
	De 13 à 18 ans accomplis ou fréquentant l'école secondaire (public EDD)	Intérieur Extérieur	La taille du groupe est limitée à 25 personnes (encadrants non compris)
Modalités organisationnelles	Aération et occupation des espaces jusqu'à 6 ans ou fréquentant l'école maternelle (public AES)	Intérieur	Importance d'une aération optimale --> Maintenir 2 fenêtres du local entrouvertes pendant les activités et pleinement ouvertes lors des pauses
		Extérieur	A privilégier
	Aération et occupation des espaces De 6 à 12 ans accomplis ou fréquentant l'école primaire	Intérieur	Importance d'une aération optimale --> Maintenir 2 fenêtres du local entrouvertes pendant les activités et pleinement ouvertes lors des pauses EDD : Veiller à ce que chaque enfant tienne une place fixe lors des activités assises
		Extérieur	A privilégier
	Aération et occupation des espaces De 13 à 18 ans ou fréquentant	Intérieur	EDD : AUTORISE uniquement dans le cadre du protocole lié au décrochage scolaire
		Extérieur	AUTORISE par bulles de 25 (encadrants non compris)
	Activités avec intervention de tiers	Intérieur et extérieur	Seuls les tiers indispensables au bon fonctionnement de l'activité sont admis
	Avec Public (ex. spectacle avec parents)	Intérieur et extérieur	INTERDIT
	Extra Muros	Organisation	L'activité doit être réalisée exclusivement avec le groupe constitué en AES ou EDD ; Le protocole sanitaire du secteur d'accueil de l'activité doit être respecté ; Le déplacement jusqu'au lieu d'activité doit être effectué à pied, ou dans un transport réservé
	Activités physiques et sportives	Maternel et Primaire	Les activités ont lieu si possible en extérieur
		Secondaires (EDD)	En extérieur
		Natation	AUTORISE se référer au protocole Piscine ADEPS
Encadrants		Distanciation physique en intérieur et extérieur. Port du masque peut être levé pendant effort physique	
Arrivées et départ		Echelonner les arrivées et départs: pour réduire les regroupements d'adultes et le respects des mesures de distanciation physique. La personne qui amène et emmène l'enfant reste à l'extérieur du bâtiment si possible; temps de communication soigné mais limité à l'essentiel.	
Mesures d'hygiène	Tous les participants	Lavage soigneux des mains avant et après : les activités (intérieures et extérieures), avant et après les repas et collation.	
	Locaux	Aération. Mettre en œuvre les mesures d'hygiène habituelles	
Activités avec nuitée	INTERDIT		
Distanciation physique (1,5 mètre) et port du masque lors des activités	jusqu'à 6 ans ou fréquentant l'école maternelle (public AES)	Enfants	Aucune distanciation physique requise, pas port du masque
		Encadrants	Distanciation physique et port du masque entre adultes Avec les enfants, aucune distanciation physique requise, pas de port du masque, sauf lors des soins
	De 6 à 12 ans accomplis ou fréquentant l'école primaire	Enfants	<u>En intérieur:</u> pas de masques. Le respect des distances permet de considérer les contacts comme étant à bas risque (cf. gestion de cas). Attribuer les mêmes places assises de jour en jour facilite la gestion de cas. <u>En extérieur:</u> pas de masque et pas de distanciation
		Encadrants	Entre adultes : distanciation physique entre adultes et port du masque Avec les enfants : <u>En intérieur :</u> distanciation physique avec les enfants et port du masque ; <u>En extérieur :</u> distanciation physique avec les enfants et port du masque si la distanciation physique n'est pas possible
	De 13 à 18 ans ou fréquentant l'école secondaire (concerne public EDD)	Jeunes	En intérieur : non pertinent car activités de jeunesse interdites en intérieur sauf dans le cadre du protocole "Décrochage scolaire et social" En extérieur : Distanciation physique et masques obligatoires (sauf pour les activités physiques sportives, les contacts physiques intenses sont évités au maximum).
		Encadrants	Distanciation physique et port du masque obligatoires.
	Entre encadrants		En intérieur: port du masque et distanciation physique obligatoire, (permet de considérer les contacts comme étant à bas risque; cf. gestion de cas); ; pas de réunion ni de formation en présentiel En extérieur: distanciation physique et port du masque
Tiers (stagiaires et personnes indispensables à la mise en œuvre du projet pédagogique)	En intérieur et extérieur	Distanciation physique et port du masque obligatoires: avec les enfants/ les jeunes, avec les adultes	
			Repas du mercredi midi AES (1 et 2) et repas du soir pour les AES2 flexibles : des repas chauds préparés

Repas et collations	Jusque à 12 ans accomplis ou fréquentant l'école maternelle ou primaire	Intérieur ou extérieur	<p>dans les règles strictes du secteur des cuisines de collectivités peuvent être servis mais apportés à table. Les enfants mangent au sein de leur bulle. Si une distance suffisante est prévue entre les bulles, plusieurs bulles peuvent occuper le même local. Les déplacements doivent être limités et le local doit être aéré conformément aux consignes ci-dessus.</p> <p>AES et EDD : collations autorisées en bulle, dans le local d'activité, le réfectoire ou l'extérieur. Collation froide apportée par l'enfant. Possibilité de distribution de box individuelles</p>
	De 13 à 18 ans ou fréquentant l'école secondaire (public EDD)	Intérieur	<p>INTERDIT</p> <p>EDD : Si conditions météo difficiles, possibilité de collation à l'intérieur (temps limité à la collation) mais uniquement en bulle. Collations froides apportées par le jeune et possibilité de distribution de box-collation individuelles. Les jeunes observent une distanciation physique de min 1,5m</p>
		Extérieur	<p>EDD : Repas autorisé par bulle avec distanciation physique. Collation froide apportée par le jeune. Possibilité de distribution de box-collation individuelles.</p>
Transports	Jusque 6 ans ou fréquentant l'école maternelle (public AES)	Enfants	<p>AES : Transport par classe, dans la mesure du possible. Sinon, distance de 2 sièges dans toutes les directions. Pour les accueils centralisés, ne pas mélanger les écoles dans la mesure du possible.</p> <p>Port du masque</p>
		Encadrants	
	De 6 à 12 ans accomplis ou fréquentant l'école m primaire	Enfants	<p>AES : Transport par classe, dans la mesure du possible. Pour les accueils centralisés, ne pas mélanger les écoles dans la mesure du possible.</p> <p>Distance de 2 sièges dans toutes les directions. Si le trajet dure plus de 15 minutes, ceux qui n'auront pas maintenu cette distance seront considérés comme "contact étroits". (cf.gestion de cas)</p> <p>Port du masque et distanciation physique obligatoires</p>
		Encadrants	
Véhicule		<p>Nettoyage une fois par jour minimum. Soins particuliers aux poignées, accoudoirs, assises</p>	

FAQ ONE Accueil du Temps Libre : <https://www.one.be/professionnel/coronavirus/>

Pour toute question : formulaire en ligne sur le site ONE
www.one.be/professionnel/coronavirus/gestion-de-cas-covid-19-atl/